



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT  
GOUVERNEMENT DE GUINEA-BISSAU**

**Projet Budget**

**Numéro du Projet:** GBS/03/001  
**Titre du Projet:** APPUI AUX ELECTIONS LEGISLATIVES ANTICIPES

**Année de démarrage:** 2003  
**Année de clôture:** 2003  
**Agence d'Execution:** UNDP - UNDP (Direct Execution)  
**Agence de Mise en Oeuvre:** UNDP - UNDP (Direct Execution)  
**Type de Révision:** GEN - GENERAL REVISION

| Financement du Budget (en US\$)        |                |
|--|----------------|
| APPORTS                                | REV "B"        |
| PNUD                                   |                |
| 01-UNDP-IPF / TRAC - (Trac 1.1.1 & 1.1 | 500,000        |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                   | <b>500,000</b> |

**Description Succincte:**

LE PROJE A POUR OBJECTIF DE FOURNIR UNE ASSISTANCETECHNIQUE ET LOGISTIQUE AUX STRUCTURESBUSSAU-GUINEENNES CHARGEES DE L'ORGANISATION ET DELA CONDUITE DES PROCESSUS ELECTORAUX (COMMISSIONNATIONALE ELECTORALE, MINISTERE DEL'ADMINISTRATION INTERNE ET MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES) AINSI QUE DE MOBILISER ET DECOORDONNER L'UTILISATION DES RESSOURCESFINNACIERES INDISPENSABLES A L'ORGANISATION DESELECTIONS LEGISLATIVES ANTICIPEES PREVUES POUR2003

| Approuvé par:       | Signature: | Date:      | Nom/Titre:                  |
|---------------------|------------|------------|-----------------------------|
| PNUD:               |            | 13/03/2003 | A. Kacou, Res. Rep.         |
| Agence d'Execution: |            | 13/03/2003 | A. Kacou, Res. Rep.         |
| Gouvernement:       |            | 13/03/2003 | J. Vieira Co, M. N.E.C.I.C. |



PI

IL

## **A. Contexte Général**

### **A.1 Environnement macro-économique et social**

- 1.1. Située sur la côte occidentale de l'Afrique, la Guinée-Bissau couvre une superficie de 36.125 Km<sup>2</sup>. Elle est limitée au Nord et au Nord-Est par la République du Sénégal ; au Sud et à l'Est par la République de Guinée-Conakry et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Le pays comprend une partie insulaire constituée d'à peu près 70 îles connues sous le nom d'Archipel de Bijagos, la majorité de ces îles n'étant exploitée que pour l'agriculture et de façon itinérante et saisonnière. Le pays est formé, d'une manière générale, d'une plaine et présente très peu d'élévation à l'exception des Collines de Boé qui sont dans le prolongement des collines du Fouta Djallon. La Guinée-Bissau dispose de côtes maritimes de plus de 200 Km d'une zone exclusive économique de 70.000 Km<sup>2</sup> et d'un réseau fluvial important. La zone côtière et littorale est baignée par plusieurs affluents et est connue pour son paysage de mangrove dont l'écosystème est propice à la production piscicole. La pluviométrie varie de 1000 mm/an vers le Nord-Est à 2250 mm/an au Sud-Ouest. Les bras de mer qui submergent une partie du territoire constituent des rivières qui ont permis autre fois une navigation maritime à travers presque tout le territoire national. Cependant, les possibilités d'exploitation des voies de navigation maritime s'amenuisent d'année en année en raison de l'abandon des travaux de dragage des bords des rivières et ceux d'entretien des quais et des ports.
  
- 1.2. Malgré les bons résultats financiers et économiques atteints grâce à la mise en œuvre des réformes durant la période 1990-1997, les bénéfices de la performance de l'économie n'ont pas été partagés de façon équitable. D'importants segments de la population ont continué à être exclus de la distribution des produits de la croissance. La mauvaise distribution des fruits de la croissance a accéléré la dégradation des indicateurs sociaux. Entre Juin 1998 et Mai 1999, le pays a été le théâtre d'un conflit politico-militaire avec des effets assez dévastateurs pour l'économie. Ces effets avaient conduit à l'interruption des réformes structurelles qui se trouvaient dans une phase d'exécution assez avancée, à la paralysie des activités productives, à la perte du capital privé, causé par des réquisitions, pillages, destruction des propriétés et perte d'opportunités de commerce ainsi que par la fuite de capitaux. Les préjudices causés au secteur privé ont été estimés à US\$ 90 millions. La guerre qui a ravagé le pays de Juin 1998 à Mai 1999 a contribué à anéantir une bonne partie des progrès économiques réalisés et à détériorer encore plus la situation déjà précaire dans les secteurs sociaux.
  
- 1.3. L'accord général de paix signé à Abuja (Nigeria) le 1<sup>er</sup> Novembre 1998 et les protocoles additionnels de Lomé (Togo) ont créé des conditions de la fin des hostilités et de démarrage des efforts de reconstruction : il fut une lueur d'espoir d'une paix durable et surtout de reprise économique. Cet accord reconnaissait de facto la Junte Militaire comme élément politique (en reconnaissant le Commandant Suprême de la Junte Militaire comme co-président). A la faveur du retour de la paix le gouvernement avait organisé une Table Ronde d'urgence les 4 et 5 mai 1999 pour mobiliser les ressources de reconstruction du pays. Au cours de celle-ci, la Guinée-Bissau a soumis son programme prioritaire connu sous le vocable des quatre (4) R, à savoir : la Réconciliation nationale et la consolidation de la paix ; la Réhabilitation des infrastructures ; la Reconstruction, et ; la Relance économique. Ce programme avait par ailleurs recueilli une forte adhésion des bailleurs de fonds avec des promesses de financement atteignant 200 millions de dollars U.S. Mais le lendemain, le 7 mai, survint une autre confrontation qui s'acheva avec le renversement du régime en place. Une période de transition fut conduite par un Gouvernement d'Unité Nationale entré en fonction le 20 février 1999. Des efforts déployés pour renouer le dialogue entre les acteurs politiques et militaires ont favorisé le retour à la paix et l'organisation en novembre 1999 et Janvier 2000 des élections législatives et présidentielles. Malgré les contraintes de 1999, notamment le non décaissement par la communauté internationale des fonds promis au pays à la Table Ronde tenue à Genève, les autorités avaient initié un Programme d'urgence destiné à corriger les effets de la guerre. Ce Programme, basé essentiellement sur les ressources internes, a permis une reprise graduelle des activités économiques et sociales du pays.

D

1.4. Au plan social, la population, estimée à un peu plus d'un million d'habitants, se caractérise par une densité de 29,4 hab/km<sup>2</sup> et un taux de croissance démographique de 2,1%. Malgré ces énormes potentialités en ressources naturelles, et en dépit des efforts entrepris dans le passé, la Guinée-Bissau accuse des indices sociaux et économiques qui la classent parmi les pays les plus pauvres du monde ; le rapport mondial sur le Développement Humain 2001 la classe 156<sup>e</sup> sur 162. Avec un revenu par tête d'habitant d'environ 240 USD, en 1997, le pays est classé parmi les Pays les Moins Avancés (PMA). La pauvreté s'est accentuée, plus de 88 % de la population vit avec moins d'un dollar par jour. L'accès aux services sociaux de base reste très limité. Dans le domaine de l'éducation, les indicateurs ont régulièrement été des plus faibles de l'Afrique sub-saharienne avec un taux brut de scolarisation à l'école primaire de 62 %. Le taux d'analphabétisme des plus de 15 ans est de 66 %. En matière de santé, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 45 ans, un médecin pour 7.158 habitants, une mortalité infantile des moins de 5 ans estimée à 128/1000, la recrudescence des grandes endémies, un faible accès à l'eau potable, à peine 13 % de la population de la capitale bénéficie d'adduction d'eau potable et seulement 5 % utilise des fontaines publiques et 80 % de la population utilise de l'eau provenant des puits traditionnels. Pour ce qui est de l'urbanisme, la croissance rapide des quartiers dépasse les capacités de planification et de développement des infrastructures socio-économiques de base adéquates. La situation de l'emploi moderne salarié s'est considérablement détérioré, et devant la saturation des capacités d'emploi dans le secteur public et le démantèlement du secteur privé les perspectives se sont assombries pour de nombreuses personnes, notamment les jeunes en quête d'emploi. On enregistre cependant un essor du secteur informel où les femmes sont en fort nombre. Ce secteur occupe aujourd'hui 70% de la population active urbaine et près de 95 % des nouveaux venus sur le marché du travail urbain. La relance des services sociaux essentiels est loin d'être achevée. Les équipements et médicaments essentiels font cruellement défaut et la pénurie du personnel dans les centres médicaux s'est accentuée. Le secteur éducatif a redémarré mais les difficultés sont énormes : il faut trouver des solutions palliatives à la destruction de nombreuses écoles ou à l'inaccessibilité de certains secteurs en raison de l'existence des mines, il faut payer les salaires des professeurs pour éviter le cumul des retards sur les années scolaires. L'approvisionnement en utilités primaires notamment en eau et électricité laisse à désirer. Les coupures au départ sporadiques et de durée relativement supportable se sont transformées en pénuries permanentes dans certains secteurs de la capitale et des villes secondaires. En somme, les problèmes sociaux se sont accentués comme conséquences immédiates de la guerre et de l'érosion du tissu social. Ils se traduisent par : (i) les difficultés de remise en fonctionnement des infrastructures de santé et d'éducation ; (ii) l'augmentation du chômage découlant de la paralysie du secteur privé ; (iii) l'absence d'une capacité de réponse du secteur public ; (iv) la pénurie chronique des produits et services de première nécessité, notamment l'eau et électricité ; (v) la détérioration du pouvoir d'achat par la hausse de prix des denrées alimentaires ; (vi) la recrudescence de la criminalité et du banditisme et l'augmentation des prédispositions à la délinquance : Circuit de prostitution et de drogue ; (vii) la recrudescence des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA.

La société civile continue quant à elle à émerger de manière organisée et structurée pour jouer un rôle dans la recherche de solutions aux différents défis auxquels le pays fait face. On peut citer : les actions menées par les ONG nationales dans la lutte contre l'impunité, les campagnes de sensibilisation organisées à l'endroit de la jeunesse pour la promotion de la paix et la démocratie, le projet de plate-forme de coopération des guinéens de la diaspora en vue de venir en aide au pays. En revanche, les efforts déployés par le gouvernement et la communauté internationale l'ont été dans une situation globalement préoccupante comportant des défis multiples sur le plan politique, économique et social ou la pauvreté est une réalité accablante, la paix est menacée et le développement compromis.

## **A.2. Environnement politique**

1.5. De 1974 à 1991, la Guinée-Bissau a évolué sous le régime de Parti Unique, le Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (PAIGC). Depuis, 1991 le pays s'est engagé

dans un processus de démocratisation. Le passage d'un système à parti unique à un régime politique ouvert au pluralisme s'est effectué sans grandes perturbations. La nouvelle loi fondamentale issue des deux amendements constitutionnels survenus en 1991 et 1993 a réaffirmé les droits fondamentaux de la personne, en particulier l'inviolabilité de l'intégrité physique et morale du citoyen et la séparation des trois pouvoirs : judiciaire, exécutif et législatif. Les premières élections, législatives et présidentielles, se sont déroulées en juillet et août 1994 avec l'appui de la communauté internationale dont le PNUD dans le rôle de coordonnateur technique.

- 1.6. Le 07 juin 1998 le pays a été secoué par une guerre qui a perturbé l'évolution des institutions, suivie d'une période transitoire. A la fin de cette transition post-conflit, dirigée par un Gouvernement d'Unité Nationale, le fonctionnement normal des institutions démocratiques a été rétabli par la tenue d'une seconde consultation pluraliste en décembre 1999 et janvier 2000. Beaucoup d'espoirs de changements dans la vie économique et sociale ont été suscités dans le pays par la mise en place d'un gouvernement de coalition des deux premiers partis vainqueurs à ces élections, la promesse réitérée des autorités militaires d'appuyer la démocratisation en cours ainsi que la transformation des forces armées en une armée républicaine et l'approbation du programme du Gouvernement et du budget de l'Etat par le Parlement ; autant de signes forts du nouveau départ du pays. Toutefois, la vie politique du pays est restée marquée par des soubresauts notamment dans les relations entre les institutions en place et l'armée, au sein de l'équipe gouvernementale, et au niveau de l'opposition. Ces soubresauts ont continué d'alimenter et prolonger la période d'incertitudes politiques que les élections devaient contribuer à lever. Ainsi, de l'année 2000 à ce jour, le fonctionnement des institutions a souffert d'une instabilité dont les principales causes sont les suivantes : le poids important des militaires après le conflit ; l'absence d'une majorité absolue d'un parti politique au parlement et, en conséquence, la difficulté de constituer des alliances pour appuyer un gouvernement de législature. Les fréquents changements tant au niveau institutionnel que du personnel dirigeant intervenus au niveau de l'exécutif n'ont pas permis de résorber la crise pour assurer une stabilité politique et institutionnelle. L'exercice du jeu démocratique a continué à se heurter à des conflits de tous genres auxquels il faut ajouter les faiblesses structurelles, notamment des systèmes judiciaire et législatif qui ont fragilisé l'ancrage de l'Etat de droit et la mise en œuvre de Programme de Développement. La loi fondamentale qui a servi de support aux élections générales de 1999 et 2000 a fait l'objet d'amendement par le Parlement mais sa promulgation par le Président de la République n'est pas encore intervenue. C'est dans ce contexte de crise permanente que le Président de la République, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Constitution, a décidé de mettre un terme au présent contrat de législature et la convocation d'élections législatives anticipées.
- 1.7. Il faudrait également souligner ici le rôle important que l'UNOGBIS a joué dans le renforcement de la pacification politique en Guinée-Bissau, le retour du pouvoir politique aux civils et la défense des droits de l'homme dans un contexte post-conflit, grâce à une série d'efforts tendant à rétablir la tolérance et la paix sociale.

### A.3. Stratégie du Pays

- 1.8. Le Gouvernement a déjà élaboré un document intérimaire sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP) dans lequel il a incorporé les objectifs du millenium qui devraient être atteints à l'horizon 2015 à savoir :
- Réduire de moitié le taux de la pauvreté absolue ;
  - Réduire de deux tiers les taux de mortalité infantile ;
  - Adopter le principe de la scolarisation universelle dans l'enseignement primaire ;
  - Eliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation (d'ici 2005) ;
  - Mettre en œuvre d'ici 2005, les stratégies nationales pour inverser les tendances à la dégradation de l'environnement d'ici 2015.

Dans le document définitif du DENARP le Gouvernement se propose de présenter des politiques et stratégies qui doivent lui permettre d'atteindre ces objectifs. Ainsi les stratégies pour la réduction de la pauvreté contenues dans le programme se subdivisent en quatre (4) blocs à savoir :

- La création de conditions pour une croissance rapide et soutenue de l'économie nationale ;
- L'augmentation de l'accès aux services sociaux essentiels ;
- La mise en œuvre des programmes ciblés vers l'allègement de la pauvreté ;
- L'amélioration de la gouvernance.

### **A.3. Assistance antérieure**

**1.10.** Dans le cadre du processus démocratique en vue des premières élections présidentielles et législatives, le pays a bénéficié de :

- a) l'assistance de l'USAID qui, à travers la fondation IFES, a envoyé à Bissau, en décembre 1991, une équipe de trois (03) experts pour analyser, sur le terrain, le processus de transition démocratique ;
- b) le Portugal a organisé en 1992 une mission à Bissau pour initier des discussions sur le système électoral et examiner la possibilité d'une assistance au Gouvernement dans le but de développer un système national de carte d'identité ;
- c) l'UNOGBIS a mis en place une cellule électorale chargée de conseiller le Représentant du Secrétaire Générale sur les questions électorales, puis a assuré la coordination des observateurs internationaux invités par le gouvernement pour suivre le déroulement des élections législatives et présidentielles de 1999-2000.
- d) Le PNUD a mis en place le projet "Assistance à la démocratisation/processus électoral en Guinée-Bissau" sous forme d'assistance préparatoire et plus tard par un projet d'appui institutionnel. Cette assistance du PNUD a permis de mobiliser d'autres ressources à travers divers mécanismes (Trust Fund ; Cost Sharing) de la Suède (805.000 \$US), de la Norvège (70.000 \$US) et des Pays-Bas (270.000 \$US). Ce projet a assisté la Commission Nationale des Elections (CNE) dans les travaux relatifs à l'organisation des premières élections multipartites présidentielles et législatives qui ont eu lieu en juillet et août 1994.
- e) Le PNUD a mis en place le projet GBS/97/007 - "Appui aux élections générales 1999-2000", sous forme d'assistance préparatoire qui a permis la réalisation d'une série d'activités, telles que: quatre (4) missions de consultation, la préparation d'un budget électoral, du calendrier électoral, la révision des principaux instruments électoraux (loi électorale, loi sur le recensement électoral), un séminaire pour les parlementaires sur les élections municipales et la documentation nécessaire pour l'appui technique à la Commission Nationale d'Electons, programme d'éducation civique. Sous la coordination du PNUD, la Communauté Internationale a apporté sa contribution pour un montant de \$3.757.314,85 pour boucler les besoins de financement des élections : Suède \$975.000 ; Chine \$100.000 ; Portugal \$62.995,85 ; UE \$1.967.712 ; Pays Bas \$411.607 et Japon \$240.000

## **A.4. Cadre Institutionnel**

1.11. Les questions électorales sont gérées par :

- **La Commission Nationale d'Élections (CNE).** Conformément à l'article 2 de la Loi n°4/98 du 23 avril 1998 qui la crée, la CNE est composée d'environ 30 membres désignés comme suit :
  - 4 membres élus par 2/3 des députés de l'Assemblée Nationale Populaire pour un mandat de 4 ans. Ces 4 membres forment le Secrétariat Exécutif, organe collégial permanent de direction de la CNE. Il s'agit du Président, du Secrétaire exécutif et des deux Secrétaires exécutifs adjoints. Conformément au point 6 de l'article 3 de la même Loi, le mandat du Secrétariat exécutif de la CNE cesse avec l'entrée en fonction de membres nouvellement élus par les 2/3 de l'Assemblée.
  - 1 représentant du Président de la République, pour les élections législatives et municipales.
  - 2 représentants du Gouvernement.
  - 1 représentant de chacun des partis politiques ou coalition de partis légalement déclarés.
  - 1 représentant du Conseil National de la Communication Sociale.
  - 1 représentant de chaque candidat, pour les élections présidentielles.
- **Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Ministère de l'Economie et des Finances,** pour la mobilisation des ressources nécessaires au processus électoral. Le recensement des bissau-guinéens à l'extérieur, conformément à la Loi n° 2/98 du 23 avril 1998 sur le recensement électoral, relève également de la compétence du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.
- **Le Ministère de l'Administration Interne,** comme entité chargée des opérations de recensement électoral sur l'ensemble du territoire bissau-guinéen, ainsi que de l'actualisation des listes électorales.
- **La Cour Suprême de Justice,** dont la Section Electorale a compétence pour apprécier la conformité des actes du processus électoral. Parmi les diverses attributions de la Cour Suprême de Justice en matière électorale, on pourrait notamment citer la réception, la vérification, le rejet ou la validation ainsi que la publication des listes des candidatures définitives aux élections législatives et présidentielles ; elle traite également des recours contentieux relatifs aux irrégularités vérifiées pendant le scrutin ou au moment du dépouillement à condition que celles-ci aient été au préalable dûment notifiées à la CNE (réclamations et protestations), preuves à l'appui, et qu'aucune solution satisfaisante n'ait été trouvée.

## **B. Justification du projet**

### **B.1. Situation actuelle**

La dissolution du Parlement requiert la convocation d'élections législatives anticipées telles que stipulées par la Constitution. Dans cette perspective, le Gouvernement a demandé officiellement en décembre 2002 au Secrétaire Général de l'ONU l'assistance du Système des Nations Unies pour l'appuyer dans la préparation de l'organisation de ce scrutin. Suite à la réponse positive du Secrétaire Générale à cette requête, le PNUD a été mandaté en sa qualité d'agence de coordination des activités opérationnelles du Système des Nations Unies pour appuyer techniquement le gouvernement dans les travaux préparatoires et de coordination pour la mobilisation des ressources auprès des partenaires de

développement. Cette requête s'appuie sur le rôle que le PNUD a déjà joué dans l'organisation des élections passées qui ont été jugées justes et transparentes.

## **B.2. Situation escomptée**

1.12. Le projet contribuera à l'obtention des résultats suivants :

- a) calendrier électoral définitif adopté, ainsi qu'un programme des opérations avec un budget global reflétant les coûts ;
- b) liste électorale actualisée et informatisée ;
- c) programmes de formation et la méthodologie didactique en matière d'éducation civique formulée et mise en œuvre ;
- d) ressources financières mobilisées et élections législatives réalisées ;
- e) capacité de la CNE renforcée.

## **B.3. Bénéficiaires cibles du projet**

1.13. Les bénéficiaires du projet sont :

- La Commission Nationale Electorale ;
- Le Gouvernement et la population toute entière ;
- Les autres structures impliquées dans l'organisation des élections.

## **B.4. Stratégies et modalités d'exécution**

1.14. De part la nature de ce projet (horizon temporel très limité, délais de déboursement très rapprochés), il est recommandé que la modalité de mise en œuvre soit l'exécution directe (DEX) par le PNUD. Cette modalité a été retenue pour garantir l'efficacité de réponse imposée par le calendrier étriqué de réalisation des activités du projet. Le financement du projet sera assuré par le PNUD et par d'autres bailleurs de fonds sur la base de partage de coûts (Cost-Sharing).

## **B.5. Raison justifiant l'assistance du PNUD**

1.15. Compte tenu de l'objectif visé à long terme qui est la bonne gouvernance et vu que cet axe constitue l'un des domaines de concentration du PNUD, il est nécessaire que le PNUD apporte son assistance pour garantir le retour à une vie constitutionnelle normale telle que stipulée par la Constitution.

## **C. L'objectif de développement**

1.16. L'objectif de développement est d'aider le Gouvernement dans le rétablissement de la constitutionnalité et l'instauration de la bonne gouvernance à travers, notamment, la réalisation d'élections législatives anticipées justes et transparentes et le renforcement des structures nationales impliquées dans le processus électoral.

## **C.1. Objectifs immédiats, résultats, indicateurs et activités**

### **1 – Objectif Immédiat 1 :**

Contribuer au renforcement des capacités des autorités bissau-guinéennes, et plus précisément de la CNE, à organiser et gérer des élections libres, justes et transparentes.

#### **\* Résultat 1.1 :**

Les membres des Commissions de recensement et des CRE sont formés.

#### **\* Indicateurs :**

- Liste des membres de la CNE et des CRE formés.
- Nombre de sessions de formations organisées.

#### **\* Activités :**

- 1.1.1 Organiser un atelier de formation sur le rôle et les responsabilités des commissions de recensement dans le processus électoral ainsi que la méthodologie de l'actualisation du recensement électoral.
- 1.1.2 Organiser un atelier de formation sur le rôle et les responsabilités des CRE dans le processus électoral ainsi que les techniques de planification des opérations électorales.

#### **\* Résultat 1.2 :**

Coût global du processus électoral estimé, mobilisation des ressources et gestion transparente des contributions financières assurée..

#### **\* Indicateurs :**

- Budget électoral cadré (incluant le coût des opérations électorales, de l'assistance technique, du fonctionnement des Commissions de recensement, de la CNE et des CRE).
- Système comptable souple, transparent et crédible pour la justification des dépenses établi.

#### **\* Activités :**

- 1.2.1 Rassembler les informations nécessaires à l'élaboration du budget.
- 1.2.2 Evaluer et chiffrer les besoins financiers pour la conduite des opérations électorales.
- 1.2.3 Préparer la documentation nécessaire pour initier les actions de mobilisation de ressources.
- 1.2.4 Préparer le document de projet qui devra incorporer les contributions des bailleurs de fonds.
- 1.2.5 Elaborer un plan de trésorerie/décaissement et le réactualiser périodiquement en cas de besoin.
- 1.2.6 Identifier les partenaires potentiels pour le financement des opérations électorales et de l'assistance technique.
- 1.2.7 Aider la CNE à organiser des concertations régulières avec le PNUD et les autres partenaires au développement sur le budget des opérations électorales et l'utilisation des contributions financières reçues.
- 1.2.8 Responsabiliser les responsables financiers par la mise en place d'un système de suivi et de contrôle dans la prestation des comptes.
- 1.2.9 Faire un audit des dépenses réalisées sur les contributions financières des donateurs.

#### **\* Résultat 1.3 :**

Planification des opérations électorales réalisée.

#### **\* Indicateur :**

Chronogramme (calendrier des opérations électorales) finalisé.

\* **Activités :**

- 1.3.1 Collaborer à l'élaboration d'un chronogramme réaliste tenant compte des diverses contraintes (temps, délais légaux, financement, etc.).
- 1.3.2 Assurer toute actualisation éventuelle du chronogramme.
- 1.3.3 Aider la CNE à établir des rapports périodiques sur l'état d'avancement du processus.

\* **Résultat 1.4 :**

Traitement informatique des données du recensement et des résultats du scrutin.

\* **Indicateur :**

Liste électorale informatisée actualisée et remise à la CNE ; traitement informatique des résultats assurée.

\* **Activités :**

- 1.4.1 Fournir avis et conseils nécessaires aux Commissions de recensement et à la CNE sur l'actualisation de la liste électorale informatisée et le traitement des résultats du scrutin.
- 1.4.2 Aider à la gestion et la maintenance du réseau informatique.
- 1.4.3 Actualiser la cartographie du recensement.

\* **Résultat 1.5 :**

Identification et formation du personnel électoral.

\* **Indicateurs :**

- Liste du personnel recruté et formé.
- Programmes et manuels de formation élaborés.

\* **Activités :**

- 1.5.1 Aider le Gouvernement à identifier, sélectionner puis recruter le personnel supplémentaire nécessaire pour conduire le recensement électoral et organiser les élections.
- 1.5.2 Concevoir des ateliers de formation et préparer le matériel destiné aux agents électoraux (agents recenseurs, membres des commissions régionales des élections, membres des bureaux de vote, etc.).
- 1.5.3 Définir le contenu et les modalités des sessions de formation.
- 1.5.4 Aider à la conception du matériel de formation.
- 1.5.5 Aider à la formation d'un nombre adéquat de formateurs qui assureront les sessions de formation des agents de recensement, des agents de saisie informatique et des membres des bureaux de vote.
- 1.5.6 Superviser et évaluer la formation des différents agents électoraux.
- 1.5.7 Aider à évaluer la performance du personnel en vue de la constitution d'un fichier de cadres pour les futures échéances électorales.

**2 – Objectif Immédiat 2 :**

Fournir une assistance matérielle et logistique adéquate aux commissions de recensement et à la CNE.

\* **Résultat 2.1 :**

Tous les équipements et le matériel électoral nécessaires sont achetés et livrés dans les délais requis aux commissions de recensement et à la CNE.

\* **Indicateur :**

Liste et spécifications des équipements préparées.

**\* Activités :**

- 2.1.1 Aider à la détermination des spécifications techniques du matériel et des équipements nécessaires à la conduite des élections, ainsi que des modalités d'acquisition, de transport et de livraison.
- 2.1.2 Aider la CNE à préparer et à lancer les divers dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition des équipements et du matériel électoral.
- 2.1.3 Préparer l'inventaire final et avoir une garantie du Gouvernement, par lettre officielle du service du patrimoine de l'Etat, que les équipements et matériels seront bien conservés en vue de leur réutilisation au cours des prochaines échéances électorales.

**\* Résultat 2.2 :**

Des moyens logistiques adéquats sont fournis pour un déploiement efficace des agents recenseurs et du personnel électoral, une distribution aisée du matériel dans les centres de vote et une collecte rapide des résultats du scrutin.

**\* Indicateur :**

Liste et nature des moyens logistiques mobilisés.

**\* Activités :**

- 2.2.1 Louer et/ou réquisitionner des véhicules en nombre suffisant pour la distribution et la collecte du matériel électoral et des résultats du scrutin.
- 2.2.2 Louer d'autres moyens de transport (pirogues, par exemple) pour les zones d'accès difficile.
- 2.2.3 Prévoir une quantité de carburant suffisante pour mener à terme toutes les opérations logistiques liées au recensement et au vote.

**3 – Objectif Immédiat 3 :**

Contribuer à la sensibilisation et/ou la formation des différents acteurs du processus électoral (gouvernement, partis politiques, société civile, etc.) et du grand public en général sur les enjeux des élections et les techniques de vote grâce à une vigoureuse campagne d'éducation civique afin de garantir une large participation aux élections.

**\* Résultat 3.1 :**

Participation massive de tous les groupes sociaux et politiques, ainsi que du public en général, aux opérations d'actualisation du recensement et de vote, conscients d'une part de l'importance des élections comme élément du futur développement du pays, et d'autre part des procédures à utiliser tout au long du processus électoral.

**\* Indicateur :**

Projets des campagnes de sensibilisation présentés et retenus.

**\* Activités :**

- 3.1.1 Contribuer à la conception de la campagne d'éducation civiques destinée au grand public, aux partis politiques, aux forces de l'ordre, etc. La campagne devra couvrir les différents aspects et les différentes phases du processus électoral (l'importance du recensement et des élections, la conduite pendant la campagne électorale, le caractère secret du vote, les procédures de vote, etc.).
- 3.1.2 Elargir aux organes privés (radio, presse écrite) le cercle des supports médiatiques utilisés dans le cadre de la campagne de sensibilisation, en vue d'atteindre toutes les couches sociales.
- 3.1.3 Aider les associations de la société civile à plus s'impliquer dans la promotion des différentes campagnes de sensibilisation; les encourager à proposer des projets d'éducation civique réalistes.
- 3.1.4 Aider à la conception et à la réalisation d'ateliers, séminaires et de programmes d'information et de sensibilisation pour les diverses couches de la population.
- 3.1.5 Contribuer à l'élaboration du matériel d'éducation civique dans les diverses langues nationales.

**\* Activités :**

- 5.1.1 Constituer des bureaux de vote sur l'ensemble du territoire national et, autant que faire se peut, à l'étranger dans les pays de forte émigration bissau-guinéenne.
- 5.1.2 Réaliser un scrutin juste et transparent.
- 5.1.3 Dépouiller les votes et publier des résultats électoraux qui ne souffrent d'aucune contestation.

**D. Apports**

**D.1. Apports du Gouvernement**

Le Gouvernement mettra à la disposition du projet :

- le personnel national de contrepartie ;
- les locaux pour la CNE et les 9 CRE.

**D.2. Apports du PNUD**

Le PNUD contribue au budget global du projet à hauteur de cinq cent mille dollars américains (500.000 US\$). Ce financement couvre :

- i) les coûts liés à la mise d'une équipe d'assistance technique à la disposition des structures chargées de l'organisation et la conduite du processus électoral ;
- ii) une partie des dépenses du budget total des opérations électorales.

Avec l'appui financier des bailleurs de fonds, le PNUD fournira donc :

**Personnel :**

- un (1) conseiller technique principal, consultant international spécialiste en organisation et logistique électorales, et responsable pour l'administration du projet (4 mois) ;
- un consultant international spécialiste en éducation civique et formation (2 mois) ;
- un consultant international spécialiste en informatique (3 mois) ;
- un consultant international spécialiste en gestion financière, responsable de l'administration et déboursement des fonds mis à la disposition du projet par le PNUD et les autres partenaires au développement (4 mois) ;
- deux secrétaires (4 mois) ;
- deux chauffeurs, pour une durée de 4 mois chacun ;
- des fonds pour les coûts des voyages et missions d'audit et évaluation.

**Formation :**

- assistance à la formation des cadres de la CNE.

**Equipement :**

- 2 véhicules ;
- espace physique pour l'équipe d'experts et consultants ;
- matériels informatiques (3 desktops, 2 laptops avec imprimantes (2 laserjet, 1 inkjet portable) ;
- matériel de sécurité (Walkie-Talkie) ;

**Divers :**

- Les frais de reproduction et de traduction de documents de fonctionnement, ainsi que d'autres frais divers.

### **D.3. Apports des autres bailleurs de fonds**

Les autres bailleurs de fonds ont été sollicités pour contribuer au bouclage financier du budget pour les élections législatives. Il est trop tôt pour inclure dans la version initiale du projet le montant exact des contributions en partage de coûts (« cost-sharing ») des partenaires au développement. Lorsque ces contributions ainsi que les dispositions relatives au partage des coûts seront confirmées, une révision du budget sera préparée.

### **E. Risques**

- Insuffisance du financement et/ou lenteur dans le décaissement des fonds;
- Non mise en place d'un budget réaliste ;
- Maintien d'un calendrier électoral techniquement irréaliste ;
- Instabilité socio-politique ;
- Manque de liberté d'expression ;
- Musellement des médias ;
- Non maintien de la CNE dans sa composition actuelle, compte tenu du peu de temps qui reste avant les élections.

### **F. Suivi, rapports et évaluation**

Toutes les activités de suivi de ce projet seront conduites de façon périodique dans la transparence et selon les procédures habituelles du PNUD (ces procédures, trop longues pour être reprises ici dans le détail, peuvent être obtenues sur demande auprès du bureau local du PNUD). Les principales parties au projet seront directement impliquées.

Dès le démarrage du projet, il sera établi un plan d'opérations et un échéancier précisant les modalités d'utilisation de la contribution de chaque donateur en termes de biens et services à acquérir et les méthodes d'acquisition et autres conditionnalités particulières, ainsi que la périodicité des informations techniques et financières dont ils souhaitent disposer. L'équipe d'assistance technique produira et soumettra pour approbation au PNUD, à la CNE et aux donateurs, un rapport mensuel sur l'état d'avancement du projet.

Au terme de leur mission, les experts et les consultants devront soumettre des rapports techniques à l'appréciation du bureau local du PNUD et du Gouvernement, résumant les actions accomplies, les difficultés rencontrées et les principaux résultats obtenus, ainsi qu'un rapport financier détaillant les dépenses et une description d'éventuelles activités post-électorales.

Une évaluation et audit final seront réalisés avant la clôture final du projet. L'organisation, les caractéristiques et le calendrier de cette évaluation seront déterminés ultérieurement après consultation entre toutes les parties au descriptif du projet.

### **G. Obligations préalables et conditions préliminaires**

Il n'y a pas d'obligations préalables ni de conditions particulières à remplir avant la signature de ce document de projet.

La mise en œuvre de ce projet reste conditionnée à la disponibilité des ressources financières nécessaires.

## H. Contexte juridique

L'administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD contenues dans le Manuel de Programmation dans le contexte politique défini par le Conseil d'Administration. Le Deuxième Cadre Global de Coopération (CGC/GCF) pour 2001-2003, soumis et approuvé par le Conseil d'Administration du PNUD lors de sa première séance ordinaire de l'an 2001 régira la gestion de ce projet. Le texte complet du cadre peut être trouvé à l'adresse <http://www.undp.org/execbrd/>.

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 25 juin 1975 par les parties en cause ;

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- a) Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet ;
- b) Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités du projet, mais tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations des coûts dues à l'inflation ; et
- c) Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus du projet, l'accroissement dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

Les déboursements sous le présent projet ne peuvent être autorisés qu'avec la signature du Représentant Résident ou du Représentant Résident Adjoint du PNUD.

Budget "A "

Ressources Principaux: 01 - UNDP-IPF / TRAC - (Trac 1.1.1 &  
Agence d'Exécution: UNDP - UNDP (Direct Execution)

| SBLN          | Description                         | Ag. de Mise en Oeuvre | Inst.Financeme nt | Total   | 2003    |
|---------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------|---------|---------|
| <b>010.</b>   | <b>PERSONNEL</b>                    |                       |                   |         |         |
| <b>011.</b>   | <b>Consultants Internationaux</b>   |                       |                   |         |         |
| 011.01        | Conseiller technique principal      | UNDP                  | Montant Net       | 58,200  | 58,200  |
|               |                                     |                       | T/M               | 5.0     | 5.0     |
|               |                                     |                       | Total             | 58,200  | 58,200  |
| 011.51        | Consultant en Ed. Civique/Formation | UNDP                  | Montant Net       | 19,400  | 19,400  |
|               |                                     |                       | T/M               | 2.0     | 2.0     |
|               |                                     |                       | Total             | 19,400  | 19,400  |
| 011.52        | Consultant en Informatique          | UNDP                  | Montant Net       | 29,100  | 29,100  |
|               |                                     |                       | T/M               | 3.0     | 3.0     |
|               |                                     |                       | Total             | 29,100  | 29,100  |
| 011.53        | Consultant en Finances              | UNDP                  | Montant Net       | 48,500  | 48,500  |
|               |                                     |                       | T/M               | 5.0     | 5.0     |
|               |                                     |                       | Total             | 48,500  | 48,500  |
| <b>011.99</b> | <b>Total de la Ligne</b>            |                       | Montant Net       | 155,200 | 155,200 |
|               |                                     |                       | T/M               | 15.0    | 15.0    |
|               |                                     |                       | Total             | 155,200 | 155,200 |
| <b>013.</b>   | <b>Assistance Administrative</b>    |                       |                   |         |         |
| 013.01        | Secrétaire 1                        | UNDP                  | Montant Net       |         |         |
| 013.02        | Secrétaire 2                        | UNDP                  | Montant Net       |         |         |
| 013.03        | Chauffeur 1                         | UNDP                  | Montant Net       |         |         |
| 013.04        | Chauffeur 2                         | UNDP                  | Montant Net       |         |         |
| <b>013.99</b> | <b>Total de la Ligne</b>            |                       | Montant Net       |         |         |
| <b>015.</b>   | <b>Surveillance et Evaluation</b>   |                       |                   |         |         |
| 015.01        | Voyages officiels                   | UNDP                  | Montant Net       | 14,550  | 14,550  |
|               |                                     |                       | Total             | 14,550  | 14,550  |
| <b>015.99</b> | <b>Total de la Ligne</b>            |                       | Montant Net       | 14,550  | 14,550  |
|               |                                     |                       | Total             | 14,550  | 14,550  |
| <b>016.</b>   | <b>Co-ts de Mission</b>             |                       |                   |         |         |
| 016.01        | Missions (UNEAD/DPA)                | UNDP                  | Montant Net       | 14,550  | 14,550  |
|               |                                     |                       | Total             | 14,550  | 14,550  |
| <b>016.99</b> | <b>Total de la Ligne</b>            |                       | Montant Net       | 14,550  | 14,550  |
|               |                                     |                       | Total             | 14,550  | 14,550  |
| <b>019.</b>   | <b>TOTAL DE PERSONNEL</b>           |                       | Montant Net       | 184,300 | 184,300 |
|               |                                     |                       | T/M               | 15.0    | 15.0    |
|               |                                     |                       | Total             | 184,300 | 184,300 |
| <b>020.</b>   | <b>CONTRATS</b>                     |                       |                   |         |         |
| <b>021.</b>   | <b>Contrat A</b>                    |                       |                   |         |         |
| 021.01        | Cartographes, Dessinateurs          | UNDP                  | Montant Net       | 9,700   | 9,700   |
|               |                                     |                       | Total             | 9,700   | 9,700   |
| <b>021.99</b> | <b>Total de la Ligne</b>            |                       | Montant Net       | 9,700   | 9,700   |
|               |                                     |                       | Total             | 9,700   | 9,700   |

Budget "A "

Ressources Principaux: 01 - UNDP-IPF / TRAC - (Trac 1.1.1 &  
Agence d'Exécution: UNDP - UNDP (Direct Execution)

| SBLN          | Description                         | Ag. de Mise en<br>Oeuvre | Inst.Financeme<br>nt | Total   | 2003    |
|---------------|-------------------------------------|--------------------------|----------------------|---------|---------|
| <b>022.</b>   | <b>Contrat B</b>                    |                          |                      |         |         |
| 022.01        | Agents de sensibi./Educ. civique    | UNDP                     | Montant Net          | 40,740  | 40,740  |
|               |                                     |                          | Total                | 40,740  | 40,740  |
| <b>022.99</b> | <b>Total de la Ligne</b>            |                          | Montant Net          | 40,740  | 40,740  |
|               |                                     |                          | Total                | 40,740  | 40,740  |
| <b>023.</b>   | <b>Contrat C</b>                    |                          |                      |         |         |
| 023.01        | Agents de Recensement               | UNDP                     | Montant Net          | 97,000  | 97,000  |
|               |                                     |                          | Total                | 97,000  | 97,000  |
| 023.02        | Autres agents électoraux            | UNDP                     | Montant Net          | 9,700   | 9,700   |
|               |                                     |                          | Total                | 9,700   | 9,700   |
| <b>023.99</b> | <b>Total de la Ligne</b>            |                          | Montant Net          | 106,700 | 106,700 |
|               |                                     |                          | Total                | 106,700 | 106,700 |
| <b>029.</b>   | <b>TOTAL DE CONTRATS</b>            |                          | Montant Net          | 157,140 | 157,140 |
|               |                                     |                          | Total                | 157,140 | 157,140 |
| <b>030.</b>   | <b>FORMATION</b>                    |                          |                      |         |         |
| <b>033.</b>   | <b>Formation sur le Tas</b>         |                          |                      |         |         |
| 033.01        | Formation sur le tas                | UNDP                     | Montant Net          | 14,550  | 14,550  |
|               |                                     |                          | Total                | 14,550  | 14,550  |
| <b>033.99</b> | <b>Total de la Ligne</b>            |                          | Montant Net          | 14,550  | 14,550  |
|               |                                     |                          | Total                | 14,550  | 14,550  |
| <b>039.</b>   | <b>TOTAL DE FORMATION</b>           |                          | Montant Net          | 14,550  | 14,550  |
|               |                                     |                          | Total                | 14,550  | 14,550  |
| <b>040.</b>   | <b>EQUIPEMENT</b>                   |                          |                      |         |         |
| <b>045.</b>   | <b>Equipement</b>                   |                          |                      |         |         |
| 045.01        | Equipements/materiels fongibles     | UNDP                     | Montant Net          | 29,100  | 29,100  |
|               |                                     |                          | Total                | 29,100  | 29,100  |
| 045.02        | Entretien/Maintenance               | UNDP                     | Montant Net          | 9,700   | 9,700   |
|               |                                     |                          | Total                | 9,700   | 9,700   |
| 045.03        | Location locaux                     | UNDP                     | Montant Net          | 14,550  | 14,550  |
|               |                                     |                          | Total                | 14,550  | 14,550  |
| 045.04        | Location moyens transport/Carburant | UNDP                     | Montant Net          | 51,410  | 51,410  |
|               |                                     |                          | Total                | 51,410  | 51,410  |
| <b>045.99</b> | <b>Total de la Ligne</b>            |                          | Montant Net          | 104,760 | 104,760 |
|               |                                     |                          | Total                | 104,760 | 104,760 |
| <b>049.</b>   | <b>TOTAL DE EQUIPEMENT</b>          |                          | Montant Net          | 104,760 | 104,760 |
|               |                                     |                          | Total                | 104,760 | 104,760 |
| <b>050.</b>   | <b>DIVERS</b>                       |                          |                      |         |         |
| <b>052.</b>   | <b>Co-ts des Rapports</b>           |                          |                      |         |         |
| 052.01        | Rapports                            | UNDP                     | Montant Net          | 9,700   | 9,700   |
|               |                                     |                          | Total                | 9,700   | 9,700   |
| <b>052.99</b> | <b>Total de la Ligne</b>            |                          | Montant Net          | 9,700   | 9,700   |
|               |                                     |                          | Total                | 9,700   | 9,700   |

Budget "A "

Ressources Principaux: 01 - UNDP-IPF / TRAC - (Trac 1.1.1 &  
Agence d'Exécution: UNDP - UNDP (Direct Execution)

| SBLN          | Description                      | Ag. de Mise en<br>Oeuvre | Inst.Financeme<br>nt |             | Total   | 2003    |
|---------------|----------------------------------|--------------------------|----------------------|-------------|---------|---------|
| <b>053.</b>   | <b>Divers</b>                    |                          |                      |             |         |         |
| 053.01        | Divers                           | UNDP                     |                      | Montant Net | 14,550  | 14,550  |
|               |                                  |                          |                      | Total       | 14,550  | 14,550  |
| <b>053.99</b> | <b>Total de la Ligne</b>         |                          |                      | Montant Net | 14,550  | 14,550  |
|               |                                  |                          |                      | Total       | 14,550  | 14,550  |
| <b>059.</b>   | <b>TOTAL DE DIVERS</b>           |                          |                      | Montant Net | 24,250  | 24,250  |
|               |                                  |                          |                      | Total       | 24,250  | 24,250  |
| <b>090.</b>   | <b>FRAIS D'EXECUTION</b>         |                          |                      |             |         |         |
| <b>096.</b>   | <b>Frais d'ex,cution directe</b> |                          |                      |             |         |         |
| 096.01        | Coûts Administratifs (3% PNUD)   | UNDP                     |                      | Montant Net | 15,000  | 15,000  |
|               |                                  |                          |                      | Total       | 15,000  | 15,000  |
| <b>096.99</b> | <b>Total de la Ligne</b>         |                          |                      | Montant Net | 15,000  | 15,000  |
|               |                                  |                          |                      | Total       | 15,000  | 15,000  |
| <b>099.</b>   | <b>TOTAL DU BUDGET</b>           |                          |                      | Montant Net | 500,000 | 500,000 |
|               |                                  |                          |                      | T/M         | 15.0    | 15.0    |
|               |                                  |                          |                      | Total       | 500,000 | 500,000 |

Budget "A "

Ressources Principaux: 01 - UNDP-IPF / TRAC - (Trac 1.1.1 &  
 Agence d'Exécution: UNDP - UNDP (Direct Execution)

| SBLN | Bailleur         | Inst.Financeme<br>nt | Total   | 2003    |
|------|------------------|----------------------|---------|---------|
| 999. | CONTRIBUTION NET | Montant Net          | 500,000 | 500,000 |
|      |                  | Total                | 500,000 | 500,000 |

*R*

# **Argumentaire pour la Révision Substantive du Projet GNB00012680 « Appui aux élections législatives »**

## **I. Transition politico-militaire pour la démocratie**

Suite à son accession à l'indépendance en 1974, la Guinée-Bissau a été secouée par une succession de conflits et de tensions politiques et sociales prolongées. La faiblesse de l'Etat et la dégradation de l'état de droit ont été mis en évidence par les événements du 14 septembre 2003, quand les militaires ont pris le pouvoir et ont provoqué l'éviction du Président élu. Un an plus tard, le 6 octobre 2004, une révolte de soldats non payés a eu lieu menaçant la timide stabilité socio politique que tente d'entretenir le nouveau gouvernement..

En dépit de ces derniers événements la Carte Politique de Transition signée à Bissau le 28 septembre 2003, continue à être acceptée comme la carte de route vers la stabilisation du pays. En conformité avec ce document les élections législatives ont eu lieu en mars 2004, une nouvelle Assemblée Nationale Populaire a été mise en place et un nouveau Gouvernement formé. Le Président de la République a été nommé pour toute la période de la transition par le Comité Militaire pour la Restauration de l'Ordre Démocratique et Constitutionnel, en consultation avec les partis politiques et la société civile. Le Comité Militaire lui-même, créé après les événements du 14 septembre 2003 a gardé son rôle consultatif vis à vis du Président pour toute la durée de la transition.

Selon la Carte Politique de la Transition, les prochaines élections présidentielles devraient mettre fin à la période de transition et marquer le plein retour à l'ordre constitutionnel. L'élection présidentielle devrait avoir lieu, selon la loi électorale, un an après le serment des membres élus de l'Assemblée Nationale Populaire qui a eu lieu le 7 mai 2004. En conformité avec la Loi le Président de la République, après consultation avec la Commission Nationale Electorale (CNE) devra fixer la date, par Décret, qui doit être publié avec une antécédence de 90 jours.

## **II. Justification de la révision substantive du budget du projet**

La réconciliation nationale, le renforcement de la Démocratie et de l'Etat de Droit, la stabilité politique et sociale, l'unité nationale ainsi que le développement économique et social de la Guinée-Bissau sont largement tributaires du Processus Electoral. Les débats en cours concernant la répétition du recensement électoral ou la simple actualisation des listes électorales qui prendraient en considération toutes les incorrections détectées au cours des précédentes élections législatives, démontrent que le gouvernement, les partis politiques, la société civile sont bien déterminés à la tenue d'élections libres et transparentes, seule voie de sortie de la situation de crise et d'instauration d'une paix durable. La mission d'évaluation de la Division pour l'Assistance Electorale des Nations Unies qui s'est déplacée à Bissau le mois d'octobre 2004, sur instruction du Secrétaire Général et suite à une requête du Gouvernement de la Guinée Bissau, a conclu de la nécessité d'une profonde actualisation impliquant l'émission de nouvelles cartes d'électeur pour tous les électeurs déjà inscrits aussi bien que pour les nouveaux électeurs à identifier. La méthodologie préconise que seulement ceux qui se présentent pour recevoir la nouvelle carte d'électeur soient maintenus sur la liste. La mission des Nations Unies souligne encore que ce type d'inscription n'est pas nécessairement équivalent à un nouveau recensement car les électeurs qui se présentent dans les locaux de recensement disposent déjà d'un document qui les identifie : la carte d'électeur issue en 2004.

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau, conscient de toutes les difficultés d'ordre organisationnel, technique et financier liées à la préparation des élections, et surtout soucieux de réussir la sortie de la période de crise par la tenue d'élections libres, transparentes et régulières dont les résultats seront acceptés par tous, a demandé à l'ONU de l'assister dans le processus électoral. Faisant suite à cette requête, le Secrétaire Général a dépêché une mission d'évaluation des besoins qui a été exécutée par la Division pour l'Assistance Electorale du Département des Affaires Politiques des Nations Unies, du 27 Octobre au 5 Novembre 2004.

Dans ce contexte, l'assistance électorale recommandée doit s'étendre sur une période de 6 mois, allant du démarrage du processus d'actualisation des listes électorales jusqu'à l'annonce des résultats définitifs. Pour ce faire le PNUP devra reprendre l'assistance technique et financière en appui aux autorités nationales. L'assistance envisagée portera notamment sur:

- la révision et consolidation du budget électoral, principal instrument pour la sensibilisation des partenaires et la mobilisation des ressources requises;

- l'appui au processus de recensement suite à la requête du Ministère de tutelle ;
- création d'un mécanisme de coordination pour éviter des omissions ou duplications de tâches et/ou de contributions, ainsi que pour assurer le suivi et l'évaluation régulière de l'évolution du processus électoral ;
- la gestion de toutes les contributions qui lui seraient confiées par des partenaires, en appui au processus électoral.

L'UNOGBIS s'occupera de la coordination des observateurs internationaux, ayant le rôle fondamental d'aider à créer l'atmosphère politique dans laquelle les élections doivent se dérouler. Le maintien de la paix et de la sécurité reste, sans doute, les conditions premières pour la conduite et réalisation d'une élection crédible en Guinée-Bissau.

La révision du projet GNB12680 qui devient « Appui aux élections législatives et présidentielles » pour servir de support à cette assistance permet de répondre sans retard aux besoins de ressources matérielles et financières requises à un moment où le pays éprouve d'énormes difficultés économiques et financières. Le projet révisé peut également servir de cadre, immédiatement disponible pour la mobilisation des ressources nécessaires auprès des partenaires. Il offrira donc la possibilité de fournir l'assistance technique nécessaire à la phase préparatoire du processus électoral et mobiliser les partenaires à cette fin (recensement électoral, informatisation des listes électorales, sensibilisation et d'éducation civique, et formation des Agents électoraux).

### **III. Cadre Institutionnel**

Le cadre institutionnel actuel du programme d'appui au processus électoral englobe plusieurs catégories d'acteurs : i) le gouvernement qui comprend les ministères en charge de l'administration du territoire, de la réforme administrative et de la fonction publique ; de la sécurité publique, qui ont respectivement pour missions d'organiser le recensement électoral, d'assurer la sécurité des candidats aux élections comme de la population durant tout le processus électoral; de l'économie et des finances qui assure les fonds pour la réalisation des élections ; ii) la Commission Nationale Electorale (CNE) en tant que principal bénéficiaire de l'assistance électorale; iii) les organisations de la société civile qui devront également jouer leur rôle de trait d'union entre la population et les partis politiques en aidant la population à mieux se préparer pour exercer ses droits et devoirs civiques en toute liberté et dans la transparence ; iv) l'Assemblée Nationale dans l'exercice de son pouvoir législatif; v) la Cour suprême en tant que garant de la régularité des élections et de la légitimité des institutions qui en seront issues ; vi) les structures administratives qui peuvent être directement concernés par les élections ; et vii) enfin les partis politiques qui sont des partenaires incontournables et qui exercent une influence sur les électeurs et dont dépend entièrement la réussite du processus électoral.

### **IV. ARRANGEMENTS DE GESTION DU FONDS D'APPUI (PNUD ET PARTENAIRES)**

S'agissant d'une révision du projet GNB00012680 dont l'exécution avait été faite sous la modalité de l'exécution directe par le PNUD (DEX), la phase actuelle de l'assistance dans le cadre de ce projet révisé se fera selon la même modalité. Ce mode de gestion renforcera l'efficacité à travers une plus grande rapidité dans l'exécution des activités et des transactions financières du projet, et notamment la mise à disposition des moyens et les décaissements des fonds. Il facilitera également la conduite des activités et la gestion des relations entre le PNUD et les partenaires au développement qui auront contribué financièrement au processus à travers le PNUD.

L'équipe d'assistance technique du Projet assurera la gestion quotidienne du projet, en relation avec la CNE et le MAT. Le projet pourra recourir à la sous-traitance, aux organisations non gouvernementales ainsi qu'aux organisations de la société civile pour la réalisation de certaines activités selon leurs capacités et avantages comparatifs, notamment celles en rapport avec la sensibilisation et la formation, l'apport des matériels requis pour l'organisation des scrutins, l'observation etc. Les contrats de sous-traitance seront conclus après avis de l'Institution de contrepartie du projet sur les aspects techniques.

### **V. BUDGET**

La durée du processus, conformément au chronogramme provisoire publié par la CNE est de 8 mois. Le budget estimatif global des élections présidentielles en 2005 tel que transmis par la CNE au Gouvernement et aux partenaires au développement (y compris le recensement électoral, l'administration et la gestion du processus électoral et la couverture des opérations du processus électoral), est estimé à 3 140 251 740 FCFA soit EURO 4 799 277 (taux du Euro:1 € = 655 FCFA. Ce budget est réparti en trois (3) chapitres : (i) Actualisation du

recensement électoral : 312 108 703 FCFA soit 476 502 EURO ; (ii) Administration et gestion du processus électoral 1 072 079 740 FCFA soit 1 636 763 EURO iii) Opérations du processus électoral 1 756 063 000 FCFA soit 2 681 012 EURO.

Il est important pour le PNUD, dans son rôle de coordination de la mobilisation des ressources, de concentrer les efforts en appui à la réalisation du Processus Electoral, donnant priorité au premier et troisième chapitres de ce budget qui constituent une enveloppe globale de 2 068 171 703 FCFA soit 3 157 514 EURO. En outre plusieurs options tendant à avoir un budget réaliste peuvent être faites. Ces options dépendent de plusieurs facteurs tels que pour le recensement électoral : le recours ou non à la sous-traitance ou la réquisition ou non des services et des administrations publiques ayant déjà démontré des capacités au cours des scrutins précédents. Ainsi des économies pourraient être réalisées dans les domaines ci-après : (i) recensement électoral ; (ii) transport et déploiement des imprimés et matériel électoral ; (iii) personnel d'appui pendant les jours de scrutin ; (iv) entreposage, stockage et sécurisation du matériel électoral avant et après les scrutins.

Dans le cadre de la mobilisation des ressources, le projet GNB00012680 « Appui aux élections législatives et présidentielles » du PNUD est ouvert à tous les partenaires au développement désireux d'aider la Guinée Bissau à organiser des élections libres et transparentes. Le budget et le plan de financement des activités éligibles aux ressources qui seront mises à disposition seront finalisés en tenant compte de l'évolution du cadre institutionnel, des schémas techniques à retenir et au fur et à mesure des annonces de contributions. Le budget détaillé avec des propositions de certaines options figure en annexe du présent document.

## **VI. L'objectif de développement**

**1.16.** L'objectif de développement est d'aider le Gouvernement dans le rétablissement de la constitutionnalité et l'instauration de la bonne gouvernance à travers, notamment, la réalisation d'élections présidentielles justes et transparentes et le renforcement des structures nationales impliquées dans le processus électoral. Ceci est en continuité avec les orientations prévues dans la Charte de Transition, qui était à la base de la réalisation des élections législatives anticipées, appuyées par le PNUD et d'autres partenaires du gouvernement.

### **6.1. Objectifs immédiats, résultats et activités à réaliser**

#### **Objectif Immédiat 1 :**

Contribuer au renforcement des capacités des autorités bissau-guinéennes, et plus précisément de la CNE, à organiser et gérer des élections libres, justes et transparentes.

#### **\* Résultat 1 :**

L'actualisation des cahiers électoraux est réalisée

#### **\* Activités :**

- Transporter le matériel de recensement à l'intérieur du pays ;
- Transporter les agents de recensement (superviseurs régionaux et techniques) ;
- Acquérir les équipements requis (générateurs et ordinateurs)
- Assurer mécanismes pour le contrat du personnel de contrôle et digitalisation
- Assurer l'impression de rapports

#### **\* Résultat 2:**

Planification assurée et opérations électorales réalisées

#### **\* Activités :**

- Collaborer à l'élaboration d'un chronogramme réaliste tenant compte des diverses contraintes (temps, délais légaux, financement, etc.).

- Aider la CNE à établir des rapports périodiques sur l'état d'avancement du processus.
- Fournir avis et conseils nécessaires aux Commissions de recensement et à la CNE sur l'actualisation de la liste électorale informatisée et le traitement des résultats du scrutin.
- Aider le Gouvernement à identifier, sélectionner puis recruter le personnel supplémentaire nécessaire pour conduire le recensement électoral et organiser les élections.
- Appuyer la réalisation des ateliers de formation et préparer le matériel destiné aux agents électoraux (agents recenseurs, membres des commissions régionales des élections, membres des bureaux de vote, etc.).
- Définir le contenu et les modalités des sessions de formation.
- Aider à la conception du matériel de formation.
- Aider à la formation d'un nombre adéquat de formateurs qui assureront les sessions de formation des agents de recensement, des agents de saisie informatique et des membres des bureaux de vote.

**\*Résultat 3;**

Tous les équipements et le matériel électoral nécessaires sont achetés et livrés dans les délais requis aux commissions de recensement et à la CNE.

**\* Activités :**

- Aider à la détermination des spécifications techniques du matériel et des équipements nécessaires à la conduite des élections, ainsi que des modalités d'acquisition, de transport et de livraison.
- Aider la CNE à préparer et à lancer les divers dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition des équipements et du matériel électoral.

**\* Résultat 4 :**

Des moyens logistiques adéquats sont fournis pour un déploiement efficace des agents et du personnel électoral, une distribution aisée du matériel dans les centres de vote et une collecte rapide des résultats du scrutin.

**\* Activités :**

- Louer et/ou réquisitionner des véhicules en nombre suffisant pour la distribution et la collecte du matériel électoral et des résultats du scrutin.
- Louer d'autres moyens de transport (pirogues, par exemple) pour les zones d'accès difficile.
- Prévoir une quantité de carburant suffisante pour mener à terme toutes les opérations logistiques liées au recensement et au vote.

**\* Résultat 5. :**

Participation massive de tous les groupes sociaux et politiques, ainsi que du public en général, aux opérations d'actualisation du recensement et de vote.

**\* Activités :**

- Contribuer à la conception de la campagne d'éducation civique destinée au grand public, aux partis politiques, aux forces de l'ordre, etc. La campagne devra couvrir les différents aspects et les différentes phases du processus électoral (l'importance du recensement et des élections, la conduite pendant la campagne électorale, le caractère secret du vote, les procédures de vote, etc.).
- Elargir aux organes privés (radio, presse écrite) le cercle des supports médiatiques utilisés dans le cadre de la campagne de sensibilisation, en vue d'atteindre toutes les couches sociales.
- Aider les associations de la société civile à plus s'impliquer dans la promotion des différentes campagnes de sensibilisation ; les encourager à proposer des projets d'éducation civique réalistes.
- Contribuer à l'élaboration du matériel d'éducation civique dans les diverses langues nationales.

**\* Résultat 6. :**

Assurer, par l'intermédiaire de l'UNOGBIS, la mobilisation des ressources pour la coordination des observateurs internationaux qui seront invités par le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau pour suivre les différentes phases du processus électoral, et notamment le scrutin et la proclamation des résultats.

**\* Résultat 7. :**

Scrutin présidentiel réalisé.

**\* Activités :**

- Apporter un appui technique à la constitution des bureaux de vote sur l'ensemble du territoire national et, autant que faire se peut, à l'étranger dans les pays de forte émigration bissau-guinéenne.

**Apports du PNUD**

Le PNUD contribue au budget global pour les élections à hauteur de quatre cent mille dollars américains (400.000 US\$). Ce financement couvre :

- les coûts liés à la mise d'une équipe d'assistance technique à la disposition des structures chargées de l'organisation et la conduite du processus électoral ;
- les dépenses du budget demandé par le Ministère de l'Administration Territoriale au PNUD (correspondance numéro 20/GM/2005, du 19/01/05) pour des opérations d'actualisation des Cahiers électoraux.

**I. Budget I, couvrant la contribution du PNUD (Assistance technique + partie du budget électoral)**

| L.B   | Description                                  | Agence d'Exécution | Total Projet   | P/M | AOS |
|-------|--|--------------------|----------------|-----|-----|
| 10    | PERSONNEL                                    |                    |                |     |     |
| 11.   | PERSONNEL INTERNATIONAL                      |                    |                |     |     |
| 11.01 | Conseiller Technique Principal               | PNUD               | 60,000         | 5   |     |
| 11.51 | Consultant en Education Civique et Formation | PNUD               | 20,000         | 2   |     |
| 11.52 | Consultant en Informatique                   | PNUD               | 30,000         | 3   |     |
| 11.53 | Consultant en Finances                       | PNUD               | 50,000         | 5   |     |
| 11.99 | <i>Sous-Total Personnel International</i>    |                    | <i>160,000</i> |     |     |
| 13.   | PERSONNEL D'APPUI                            |                    |                |     |     |
| 13.01 | Secrétaire 1                                 | PNUD               | Pour mémoire   | 5   |     |
| 13.02 | Secrétaire 2                                 | PNUD               | Pour mémoire   | 5   |     |
| 13.03 | Chauffeur 1                                  | PNUD               | Pour mémoire   | 5   |     |
| 13.04 | Chauffeur 2                                  | PNUD               | Pour mémoire   | 5   |     |

|               |  |      |                |  |  |
|---------------|--|------|----------------|--|--|
| 13.99         | <i>Sous-Total Personnel d'Appui</i>                            |      | Pour mémoire   |  |  |
| 15.           | VOYAGES OFFICIELS  | PNUD | 15,000         |  |  |
| 16.           | MISSIONS (UNEAD/DPA)   | PNUD | 15,000         |  |  |
| 17.           | CONSULTANTS NATIONAUX  |      |                |  |  |
| <b>19.</b>    | <b>TOTAL PERSONNEL</b>   |      | <b>190,000</b> |  |  |
| 20.           | SOUS-TRAITANCE   |      |                |  |  |
| 20.01         | Cartographes, Dessinateurs                                     |      | 10,000         |  |  |
| 20.02         | Agents de sensibilisation / Education civique                  |      | 42,000         |  |  |
| 20.03         | Agents de recensement  |      | 100,000        |  |  |
| 20.04         | Membres des bureaux de vote                                    |      |                |  |  |
| 20.05         | Autres agents électoraux                                       |      | 10,000         |  |  |
| <b>29.</b>    | <b>TOTAL SOUS-TRAITANCE</b>                                    |      | <b>162,000</b> |  |  |
| 30.           | FORMATION  |      |                |  |  |
| 33.01         | Formations sur le tas (éducation Civique, recensement, vote)   |      | 15,000         |  |  |
| <b>39.</b>    | <b>TOTAL FORMATION</b>   |      | <b>15,000</b>  |  |  |
| 40.           | EQUIPEMENT   |      |                |  |  |
| 45.           | ACHATS LOCAUX  |      |                |  |  |
| 45.01         | Equipements/Matériels fongibles                                |      | 30,000         |  |  |
| 45.02         | Entretien/Maintenance  |      | 10,000         |  |  |
| 45.03         | Location locaux  |      | 15,000         |  |  |
| 45.04         | Location véhicules et autres moyens de transport + Combustible |      | 53,000         |  |  |
| 46.           | ACHATS INTERNATIONAUX  |      |                |  |  |
| 46.01         | Matériel de vote (cabines de vote, etc.)                       |      |                |  |  |
| <b>49.</b>    | <b>TOTAL EQUIPEMENT</b>  |      | <b>108,000</b> |  |  |
| 50.           | DIVERS   |      |                |  |  |
| 51.00         | Fonctionnement   |      | 5,000          |  |  |
| 52.00         | Rapports   |      | 5,000          |  |  |
| 53.00         | Divers   |      | 15,000         |  |  |
| <b>59.</b>    | <b>TOTAL DIVERS</b>  |      | <b>25,000</b>  |  |  |
| <b>99.</b>    | <b>TOTAL PROJET</b>  |      |                |  |  |
| 100           | PARTAGE DES COÛTS (COST-SHARING)                               |      |                |  |  |
| 101.01        |  |      |                |  |  |
| 101.02        |  |      |                |  |  |
| <b>101.99</b> | <b>TOTAL PARTAGE DES COÛTS</b>                                 |      |                |  |  |
| <b>999.</b>   | <b>TOTAL CONTRIBUTION PNUD</b>                                 |      | <b>400,000</b> |  |  |

## **J. Budget II (Coordination des Observateurs Internationaux par l'UNOGBIS)**

| <b>L.B</b>   | <b>Description</b>                        | <b>Agence d'Exécution</b> | <b>Total Projet</b> | <b>P/M</b> | <b>AOS</b> |
|--------------|---|---------------------------|---------------------|------------|------------|
| 10           | PERSONNEL                                 |                           |                     |            |            |
| 11.          | PERSONNEL INTERNATIONAL                   |                           |                     |            |            |
| 11.01        | Coordonnateur                             |                           | 27,000              | 3          |            |
| 11.51        | Responsable logistique                    |                           | 17,000              | 2          |            |
| 11.52        | Assistante Administrative                 |                           | 10,500              | 3          |            |
| <i>11.99</i> | <i>Sous-Total Personnel International</i> |                           | <i>54,500</i>       |            |            |
| 15.          | VOYAGES OFFICIELS                         |                           | 6,000               |            |            |
| <b>19.</b>   | <b>TOTAL PERSONNEL</b>                    |                           | <b>60,500</b>       |            |            |

|               |  |  |                |  |  |
|---------------|--|--|----------------|--|--|
|               |  |  |                |  |  |
| 30.           | FORMATION  |  |                |  |  |
| 32.01         | Formation et Information des Observateurs                |  | 3,000          |  |  |
| <b>39.</b>    | <b>TOTAL FORMATION</b>                                   |  |                |  |  |
|               |  |  |                |  |  |
| 40.           | EQUIPEMENT   |  |                |  |  |
| 45.           | ACHATS LOCAUX  |  |                |  |  |
| 45.01         | Consommables   |  | 2,000          |  |  |
| 45.02         | Kits Observateurs Internationaux (T-shirt, badges, etc.) |  | 12,000         |  |  |
| 45.03         | Location véhicules + achat carburant pour STOs           |  | 70,000         |  |  |
| <b>49.</b>    | <b>TOTAL EQUIPEMENT</b>                                  |  | <b>84,000</b>  |  |  |
|               |  |  |                |  |  |
| 50.           | DIVERS   |  |                |  |  |
| 51.00         | Fonctionnement et Entretien                              |  | 1,000          |  |  |
| 52.00         | Rapports   |  | 500            |  |  |
| 53.00         | Divers   |  | 1,000          |  |  |
| <b>59.</b>    | <b>TOTAL DIVERS</b>                                      |  | <b>2,500</b>   |  |  |
|               |  |  |                |  |  |
| <b>99.</b>    | <b>TOTAL PROJET</b>                                      |  | <b>150,000</b> |  |  |
|               |  |  |                |  |  |
| 100           | PARTAGE DES COÛTS (COST-SHARING)                         |  |                |  |  |
| 101.01        |  |  |                |  |  |
| 101.02        |  |  |                |  |  |
| 101.03        |  |  |                |  |  |
| 101.04        |  |  |                |  |  |
| 101.05        |  |  |                |  |  |
| 101.06        |  |  |                |  |  |
| <b>101.99</b> | <b>TOTAL PARTAGE DES COÛTS</b>                           |  |                |  |  |
|               |  |  |                |  |  |
| <b>999.</b>   | <b>TOTAL CONTRIBUTION UNOGBIS</b>                        |  |                |  |  |